

## De quoi s'agit-il ?

### Une expérimentation locale de Sécurité sociale alimentaire locale.

Lancée par la Caf de la Savoie et la MSA Alpes du Nord, avec le concours de La Monnaie Autrement, ce projet a une triple vocation :

- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité dans une démarche de développement local et de changement des pratiques alimentaires ;
- Apporter un soutien à votre pouvoir d'achat ;
- Encourager l'émergence des circuits courts et soutenir l'agriculture locale.



## Pour qui ?

### A la MSA :

- Les familles avec au moins un enfant ;
- Les jeunes de 18 à 25 ans ;
- Les retraités bénéficiaires de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées).

## Comment ?



**90 € par mois versés en monnaie locale alimentaire élef'A**

Montant mensuel en monnaie locale numérique élef'A (LFA), à dépenser en produits alimentaires exclusivement, dans le réseau de producteurs et de distributeurs partenaires SSALSa. Il sera constitué d'une participation de votre part, complétée par la MSA en fonction de votre quotient familial. Il n'y aura pas de plafond de ressources.

**TOUTES LES INFOS SUR**  
[elefalimentaire.org](http://elefalimentaire.org)

## Où & quand ?

### Communes concernées par l'expérimentation de juin 2025 à mai 2026 :

*Territoire des Bauges* : Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Arith, Bellecombe en Bauges, Le Châtelard, La Compote, Doucy-en-Bauges, Ecole, Jarsy, Lescheraines, La Motte-en-Bauges, Le Noyer, St-François-de-Sales, Ste Reine.

*Territoire de La Ravoire* : Barberaz, Challes-les-Eaux, La Ravoire, St-Baldoph, St-Jeoire-Prieuré.



# Comment ça marche ?

Vous êtes éligible si vous avez reçu un courrier de votre MSA vous invitant à rejoindre l'expérimentation. Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez compléter le bulletin d'adhésion en ligne votre cotisation. C'est La Monnaie Autrement qui gèrera, pour la MSA, l'adhésion et le versement de 90 LFA (équivalent €) sur votre compte LFA numérique chaque mois, de juin 2025 à mai 2026.

## 01

### ADHESION

Pour bénéficier de cette expérimentation, vous devez au préalable vous inscrire en ligne sur : [inscription.lefalimentaire.org](http://inscription.lefalimentaire.org) avant le 25/02/25

La durée de votre adhésion est d'un an (de juin 2025 à mai 2026).

## 02

### COTISATIONS

En fonction de votre quotient familial, vous participez entre 30 € et 60 € par mois par prélèvement bancaire automatique le 6 du mois.

La MSA complète pour vous permettre d'obtenir une enveloppe de 90 LFA (correspondant à 90 €) par mois.

Vous pourrez ainsi percevoir une somme totale de 1080 € par an (avec une participation de votre part variant entre 360 € et 720 €)

Votre QF	Aide MSA mensuelle	Prélèvement mensuel	LFA versés
0 à 1000	60 €	30 €	90 €
1001 à 1600	45 €	45 €	90 €
> 1600	30 €	60 €	90 €



## 03

### VERSEMENT DE VOS 90 LFA (= €) / mois

Vos 90 LFA seront versés mensuellement le 12 du mois par la Monnaie Autrement sous la forme d'une monnaie locale numérique dédiée à l'alimentation : LFA.

## 04

### TELECHARGEMENT DE L'APPLI élef'A

Vos 90 LFA seront versés automatiquement sur votre compte personnel LFA, disponible via l'application élef'A à télécharger sur App Store ou Play Store à partir d'avril 2025.

Un tutoriel d'utilisation de l'application sera alors à votre disposition sur [lefalimentaire.org](http://lefalimentaire.org)

## 05

### OÙ UTILISER VOS LFA ?

La liste des producteurs et des distributeurs partenaires SSALSa, mise à jour régulièrement, est disponible sur le site [lefalimentaire.org](http://lefalimentaire.org)

